

DOSSIER

Une série de publications
de l'Union syndicale suisse

Dossier n° 160



Les retraites : hier, aujourd'hui et demain

**Faits et chiffres sur la situation économique et sociale des retraité-e-s
en Suisse**

Décembre 2023
Gabriela Medici

Sommaire

Introduction	5
La situation économique des retraité-e-s	6
Le revenu des retraité-e-s	6
Des rentes en baisse par rapport aux salaires	7
La charge représentée par la hausse des prix et des primes-maladie	11
Les dépenses des retraité-e-s	14
Seule une minorité a une fortune pour compenser son faible revenu	17
Synthèse et revendications	18

Introduction

En 2024, les citoyen-ne-s suisses se prononceront sur trois initiatives concernant la question des retraites. La situation économique des retraité-e-s en Suisse se trouvera ainsi en point de mire. L'image de retraité-e-s qui seraient aisés a fait son chemin lorsqu'il est question des bénéficiaires de rentes AVS. Or cette image est fautive. Les revenus des retraité-e-s sont très inférieurs à ceux des salarié-e-s. Et les disparités entre ménages de retraité-e-s sont beaucoup plus importantes qu'entre salarié-e-s.

Dans les faits, les rentes sont basses, et elles ont fortement baissé ces vingt dernières années. Les assureurs et les banques se félicitent des affaires qu'ils réalisent avec la prévoyance vieillesse ainsi que de la crainte, justifiée, qu'ont les salarié-e-s de toucher de trop petites rentes. Avec l'actuelle nette hausse des prix et des primes-maladie, la perte subie avec ses rentes par la génération des aîné-e-s prend une nouvelle dimension. Une perte de pouvoir d'achat représentant une rente mensuelle entière a désormais déjà eu lieu. Impossible de la compenser sans une 13^e rente AVS.

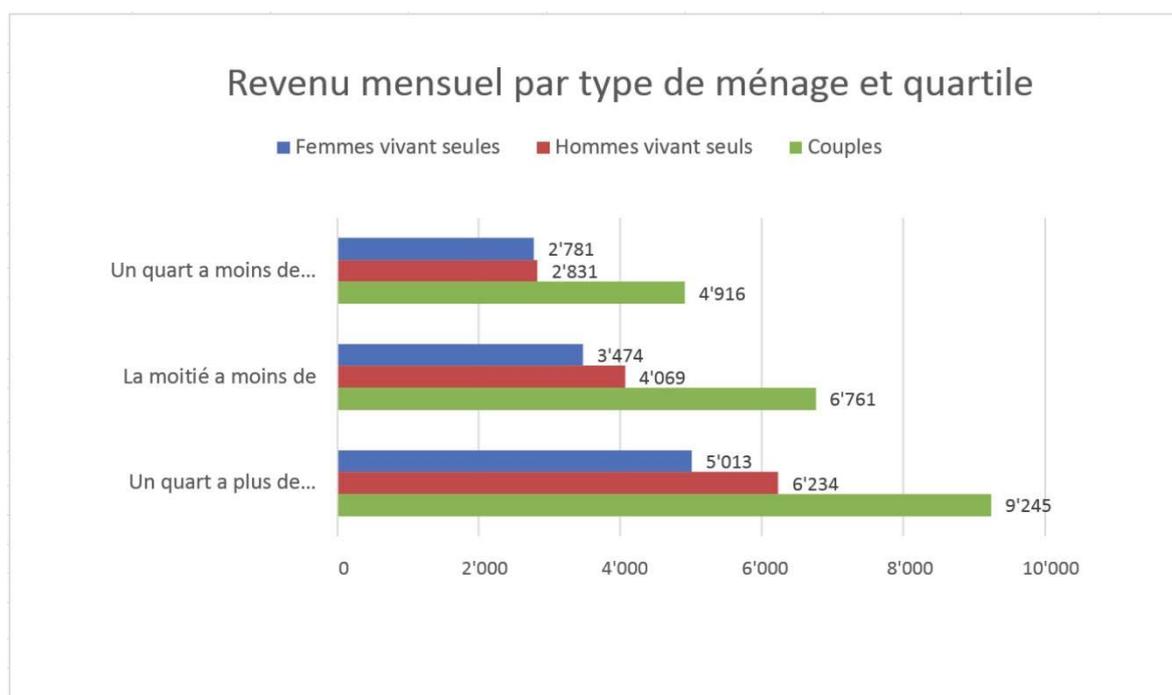
En règle générale, l'image des retraité-e-s riches est mise en avant pour empêcher des améliorations sociales. On nous explique ensuite que parmi les groupes de personnes menacées de pauvreté, d'autres groupes sont encore plus durement touchés. Mais des mesures en faveur des familles monoparentales, des familles à plusieurs enfants et des bénéficiaires de rentes AI ne sont quand même pas prises. Or c'est précisément pour eux qu'augmente le danger que, dans quelques décennies, leur rente de vieillesse ne soit encore plus faible. Un développement de l'AVS représente leur unique espoir de recevoir des rentes financières et garantissant le minimum vital une fois qu'ils seront à la retraite. Car toute personne qui a travaillé durant toute sa vie mérite une rente décente.

La situation économique des retraité-e-s

Environ 1,7 million de personnes de plus de 65 ans vit en Suisse. C'est presque un cinquième de la population résidante permanente. À l'arrivée à la retraite, près d'un tiers vit seule et un peu moins des deux tiers en couple. La part des personnes seules augmente ensuite avec l'âge.

Le revenu des retraité-e-s

La dernière enquête approfondie sur la situation économique des retraité-e-s date de 2015. Elle montre qu'il y a presque une décennie, seuls quatre ménages de retraité-e-s sur dix avaient une situation financière solide. Un quart des retraité-e-s vivant seuls devait s'en sortir avec environ 2 800 francs de rente par mois. Pour les personnes à bas revenu, les différences entre les sexes sont assez faibles (2 781, resp. 2 831 francs/mois). Plus le revenu augmente, plus le revenu total des hommes croît plus fortement que pour les femmes. Le revenu mensuel moyen des hommes était à l'époque d'environ 4 000 francs, alors que celui des femmes se montait à tout juste 3 500 francs. Les couples de rentiers et rentières AVS pouvaient compter sur en moyenne 6 760 francs.



Source : WiSiER. Spezialauswertung Prof. Wanner für das BSV im Auftrag des Schweizerischen Gewerkschaftsbunds; RentnerInnenhaushalte (alle Personen im Alter von 65/64 Jahren oder älter).

Toutes les rentes AVS sont basses, parce qu'elles sont plafonnées. Aujourd'hui, les personnes seules reçoivent de l'AVS une rente mensuelle d'au maximum 2 450 francs, de 3 675 francs pour un couple. L'AVS n'en reste pas moins la principale source de revenu pour 60 % des couples. Pour les retraité-e-s vivant seuls, cette proportion est de plus de 80 %.

C'est pour cela qu'en 2015, presque un quart des ménages de retraité-e-s se trouvait dans une situation financière précaire. Leur revenu provenait presque exclusivement du 1^{er} pilier (rente AVS et prestations complémentaires) et ils ne percevaient guère de rente du 2^e pilier. S'ajoute à cela un

autre tiers de ménages de retraité-e-s ne disposant que de modestes moyens financiers. Leur revenu se composait pour 64 % de rentes AVS et de 26 % de rentes du 2^e pilier¹.

Gerda Kern, ville de Zurich

Gerda a 67 ans et vit à Zurich avec son mari. Ensemble, leurs rentes se montent à 6 400 francs par mois (rente AVS de couple maximale, rente du 2^e pilier de 2 000 francs pour son mari et de 590 francs pour elle).

Gerda, graphiste de formation, a travaillé à plein temps après son apprentissage, jusqu'à l'arrivée de ses enfants. Après, elle n'a plus travaillé qu'à temps partiel, a effectué de nombreux petits travaux et exécuté des mandats en tant qu'indépendante, c'est-à-dire non soumis à la LPP. Son mari était éducateur social et n'avait, lui non plus, pas un revenu très élevé. Ensemble, ils gagnaient moins de 10 000 francs par mois. Un de leurs enfants a dû suivre des écoles spécialisées, ce qui a aussi été un facteur de coût. Il ne leur était donc guère possible de mettre de l'argent de côté.

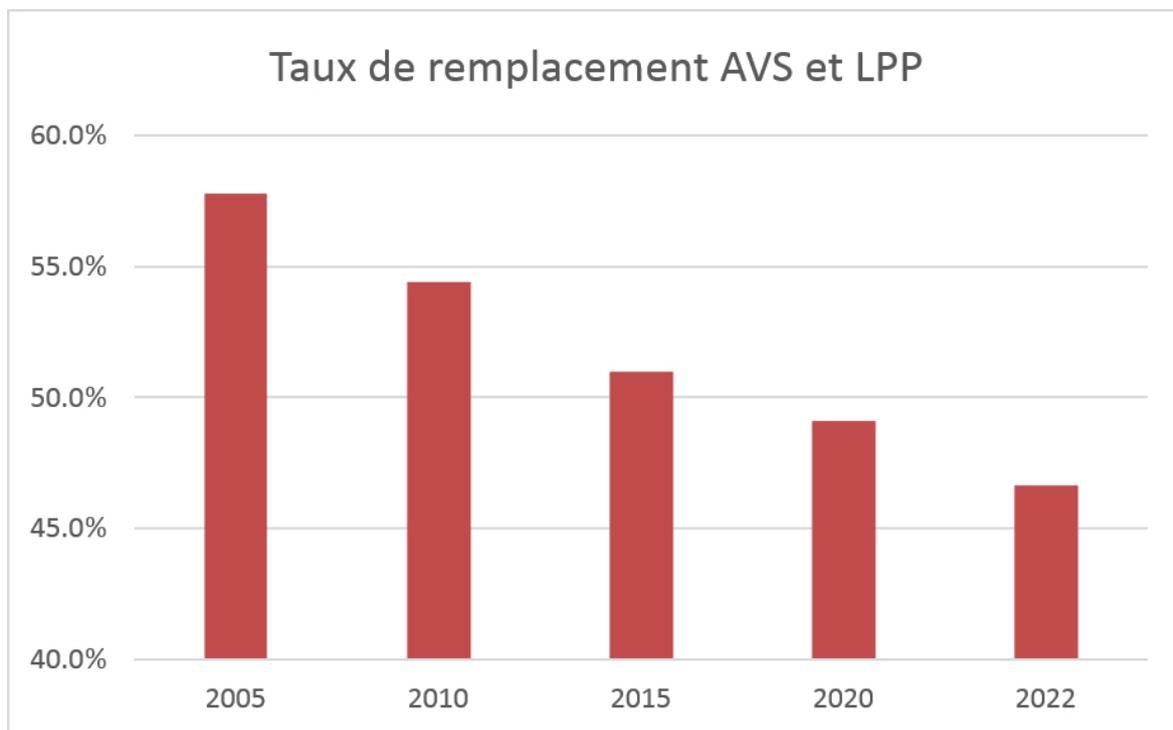
Gerda et son mari habitent en ville de Zurich pour un loyer de 1 500 francs par mois dans un appartement appartenant à une coopérative d'habitation et vont essayer de déménager dans un appartement plus petit de la même coopérative. Aujourd'hui, ils ne bénéficient d'aucune réduction de leurs primes-maladie et il n'y a plus de déductions fiscales pour les retraité-e-s. Le loyer et les primes-maladie prennent 2 500 francs de leur revenu dès le début du mois déjà. La voiture est leur petit luxe ; ils se la partagent entre cinq personnes.

Sur leur compte bancaire, il leur reste encore 10 000 francs.

Des rentes en baisse par rapport aux salaires

Depuis lors, la situation financière des retraité-e-s s'est fortement détériorée. Si l'on compare l'évolution des rentes moyennes avec celle des salaires, il apparaît que le « taux de remplacement » a fortement baissé depuis 2015. Ce taux est un paramètre important pour évaluer la situation économique des retraité-e-s. Il montre le rapport existant entre rente et dernier salaire. Cette évolution est en cours depuis plus de 20 ans et ses conséquences sont toujours plus désastreuses.

¹ www.parlament.ch/centers/documents/fr/Bericht%20Kaufkraft%20der%20Rentnerinnen%20und%20Rentner%20D.pdf, S. 6.



Sources : OFS, Statistique de l'AVS ; Comptes nationaux, évolution des salaires

En comparaison internationale aussi, les rentes suisses enregistrent un net retard. Une enquête de l'OCDE sur le taux de remplacement des rentes des salarié-e-s à moyen revenu, mais aussi des personnes à bas revenu, le montre bien. En effet, tant en Suisse que dans tous les autres pays de l'OCDE, il est admis que le taux de remplacement doit être plus élevé afin que les personnes à bas revenu puissent s'en sortir avec leur rente. Mais là aussi, la Suisse est nettement en retard.

OCDE : taux de remplacement des rentes par rapport au salaire

	Suisse	Pays de l'OCDE	Pays de l'UE
Taux de remplacement : revenu moyen	51 %	62 %	68 %
Taux de remplacement : personnes à bas revenu	58 %	74,4 %	76 %

Source : OCDE (2023), taux de remplacement net des régimes de retraites obligatoires (indicateur), hommes, en pourcentage du dernier salaire

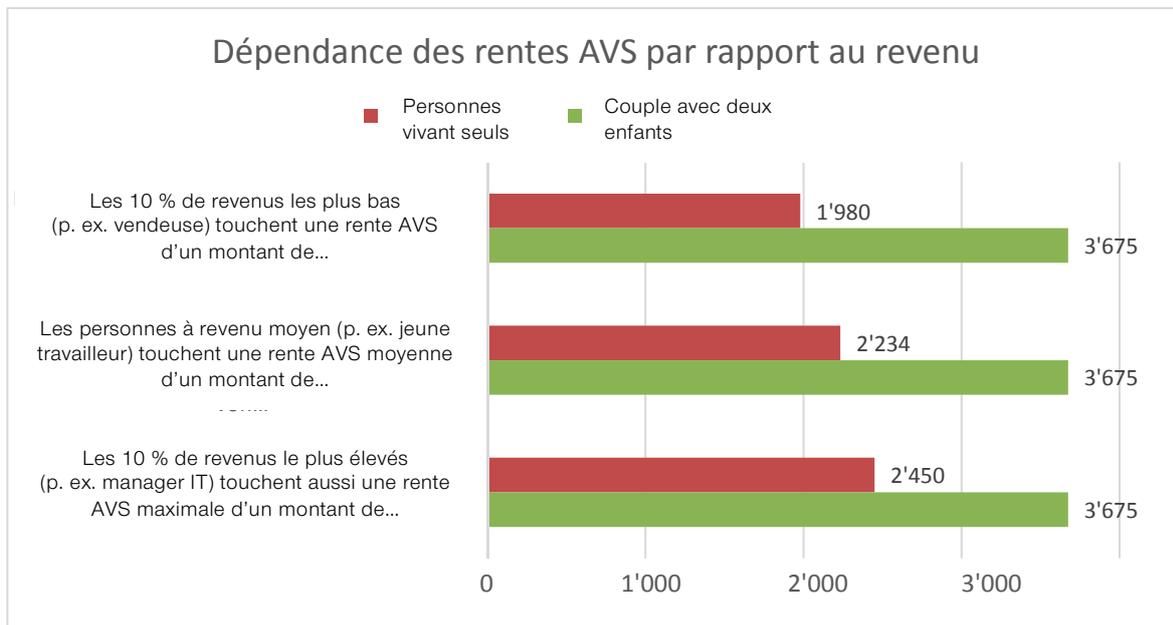
Alice, 62 ans, suisse

Après son bac, Alice a suivi une formation d'enseignante primaire, pour cependant changer assez rapidement de profession et travailler dans l'administration, avec pour spécialisation la comptabilité et les finances. Elle a toujours travaillé à plein temps et n'a pas fondé de famille. Elle est une comptable chevronnée et parle quatre langues.

Elle a travaillé onze années pour son dernier employeur et géré de manière autonome toute la comptabilité d'une société d'ingénierie comptant près de 60 collaborateurs et collaboratrices. Pendant toute cette période, cet employeur a négligé de mettre en place une suppléance pour elle. Ainsi, après ses vacances, elle devait rattraper tout le travail accumulé. Au fil des ans, l'entreprise s'est agrandie et les heures supplémentaires d'Alice se sont également accumulées. Bien qu'elle ait demandé à plusieurs reprises que l'équipement informatique soit amélioré pour le télétravail ainsi que d'autres aides, rien ne changea. On la pressa comme un citron et, fin 2021, elle tomba malade. Une année plus tard, fin 2022, elle fut licenciée de façon inattendue deux années avant sa retraite, sur un coup de téléphone du chef de bureau. Aujourd'hui, elle partiellement en congé maladie et a la possibilité de chercher un temps partiel à travers l'Office régional de placement. Mais, malgré la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dont se plaignent les employeurs, elle n'a, depuis le mois de mars, essuyé que des refus.

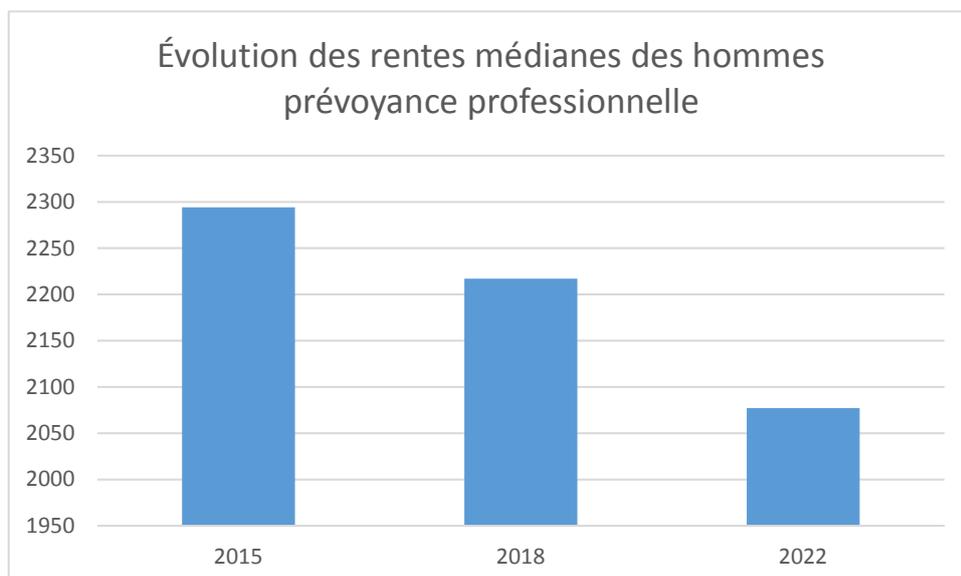
Si elle ne trouve plus d'emploi, elle recevra environ 1 660 francs par mois de son 2e pilier, mais pour cela, elle devra rester affiliée à la caisse de pensions de son dernier employeur et s'acquitter elle-même des frais de gestion et des primes de risque. Elle est particulièrement déçue par le fait qu'elle ne recevra jamais la rente AVS complète. Malgré une occupation à 100 % et des cotisations versées sans interruption, elle a trop peu gagné pour cela. Sa rente AVS se montera probablement à moins de 2 000 francs par mois. Elle ne pourra donc plus continuer à vivre comme aujourd'hui.

Cette évolution s'explique par deux raisons. Premièrement, la prévoyance obligatoire perd toujours plus de sa valeur. Même si une personne remplit toutes les conditions et a versé des cotisations AVS sans interruption durant toute sa vie professionnelle, elle doit s'attendre à une rente AVS faible en chiffres absolus. C'est particulièrement tragique pour les personnes sans enfant qui vivent seules. Même en cas de revenu moyen, leur rente AVS reste inférieure de 200 à 300 francs à la rente AVS maximale. La situation des couples et des parents est meilleure. En particulier grâce aux bonifications pour tâches éducatives, qui augmentent les rentes AVS des parents, les personnes à bas revenu peuvent aussi s'attendre à toucher la rente AVS maximale.



Sources : calculs de l'USS : modèles de ménages selon le Dossier N° 147 de l'USS

Deuxième raison : les rentes du 2^e pilier sont en chute libre depuis plus de dix ans. La rente mensuelle moyenne (AVS + 2^e pilier) des personnes qui ont pris leur retraite en 2022 se montait à 3 525 francs. C'est précisément ces dernières années que les rentes du 2^e pilier ont carrément fondu. Car, entre 2015 et 2022, les taux d'intérêt sans risque étaient négatifs. Depuis 2015, les rentes des hommes ont baissé de 9,5 % en termes nominaux. Elles n'ont jamais été aussi basses qu'aujourd'hui. Et cela, sans même prendre en considération le renchérissement. L'absence de compensation du renchérissement pour les rentes du 2^e pilier représente, depuis 2015, une perte de valeur supplémentaire de presque 5 %. Cela amène à une situation difficilement compréhensible, selon laquelle des retraité-e-s dont les biographies professionnelles sont pratiquement identiques touchent des rentes d'un montant totalement différent. Plus une personne a pris récemment sa retraite, plus sa rente est basse.



Quelle: BfS, Neurentenstatistik 2022.

Erich Gerber, né en 1950, a travaillé pendant 41 ans aux CFF comme pilote de locomotive. Il est marié et touche, avec son épouse, outre une rente AVS de couple complète, une rente de la caisse de pensions des CFF, d'un montant de 1 840 francs par mois. Il a pris sa retraite à 60 ans et trois mois. Sinon sa rente du 2e pilier serait de 500 francs plus élevée. Sa femme a travaillé pendant 20 ans comme assistante en soins et santé en milieu hospitalier, mais à temps partiel (60 %), parce qu'elle s'est occupée de l'éducation de ses enfants. Elle touche de ce fait une rente du 2e pilier de 410 francs par mois. Elle et son époux habitent depuis bientôt un quart de siècle dans un logement qui a 30 ans d'âge. Mais comme la coopérative d'habitation prévoit une importante rénovation l'an prochain, ils sont à la recherche d'un nouveau logement. Car leur loyer passera de 1 420 à 2 100 francs par mois après la rénovation. Et ils ne peuvent pas se le permettre.

Son ancien collègue de travail, Robert Feller, né en 1929, a connu un parcours professionnel semblable. Il a également conduit des locomotives pendant 39 ans pour les CFF. Lui aussi reçoit la rente AVS maximale, mais il est veuf. Sa rente du 2e pilier est d'environ 2 980 francs par mois, soit de 1 000 francs supérieure à celle de son collègue de 20 ans plus jeune.

La charge représentée par la hausse des prix et des primes-maladie

Depuis le début 2022, la hausse des loyers, des primes-maladie, du prix de l'électricité et de l'alimentation a dégradé la situation financière des retraité-e-s dans une mesure et à un rythme encore jamais vus. Les ménages de retraité-e-s à revenu moyen sont particulièrement touchés par cette évolution. Leur perte de pouvoir d'achat ne peut être atténuée que tous les deux ans, à travers l'adaptation des rentes AVS sur la base de l'indice mixte. La hausse des primes-maladies n'est cependant pas prise en compte par ce dernier. Le 2^e pilier ne connaît pas de compensation obligatoire du renchérissement. Et, en règle générale, les ménages de retraité-e-s à revenu moyen ne touchent pas de prestations complémentaires ni ne bénéficient de réductions de leurs primes-maladie pour compenser ces hausses de prix.

Aujourd'hui, les retraité-e-s paient 770 francs de plus par année pour leurs primes-maladie. S'y ajoutent d'autres hausses des prix. Pour les couples, l'évolution de ces derniers mois représente une charge supplémentaire de plus de 6 000 francs par année, et pour les personnes vivant seules, d'un peu plus de 3 500 francs. Cela correspond à une rente mensuelle moyenne. Ces personnes ont actuellement moins d'argent pour vivre. Pour les plus jeunes, ce sera pire une fois qu'ils seront à la retraite, car leur rente sera encore plus basse.

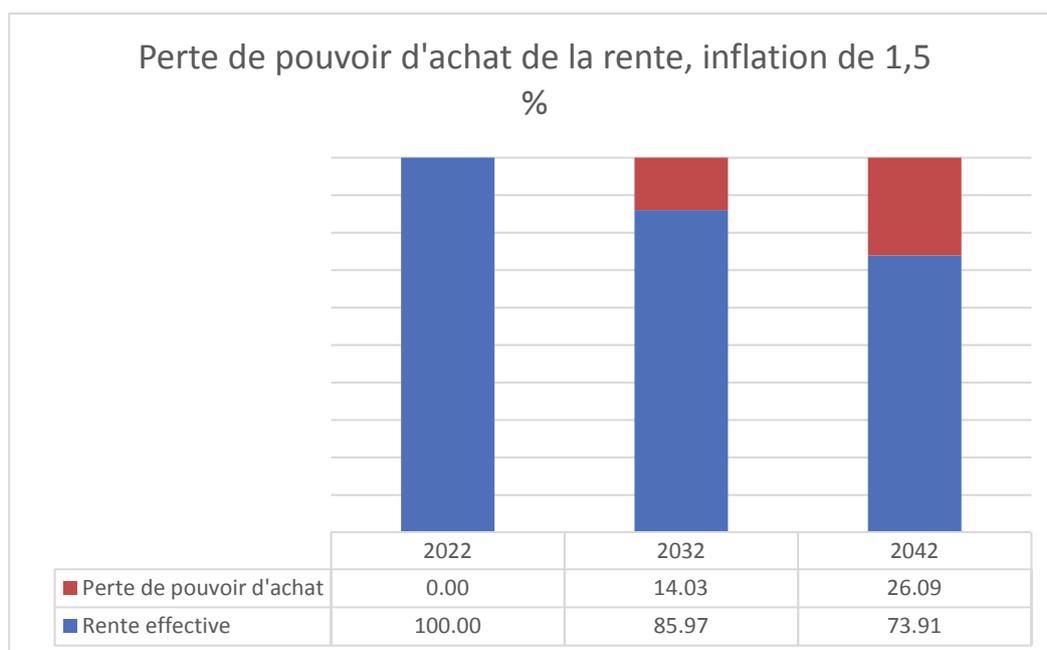
Perte de pouvoir d'achat pour les retraité-e-s

(2020-2024, francs par année, ménage médian)

	Personnes vivant seuls	Couples
Loyers	800	700
Caisse-maladie	770	1 590
Chauffage	410	790
Transports publics	40	70
Essence	150	360
Aliments	240	440
Électricité	320	480
Autres produits	780	1 650
Total	3 510	6 080

Sources : OFS, calculs de l'USS

Que les rentes du 2^e pilier ne soient pas indexées sur le renchérissement est particulièrement problématique. Cela concerne aussi bien les personnes professionnellement actives que les retraité-e-s. Même avec une inflation « faible » de 1,5 %, les retraité-e-s sont menacées par une très forte perte de pouvoir d'achat : après 10 ans, donc à l'âge de 75 ans, la rente perd déjà presque 14 % de sa valeur. Et vingt ans après le début de la retraite, la rente du 2^e pilier a perdu 25,8 % de sa valeur.



Source : Calculs de l'USS

Mais le renchérissement a des effets sur les futures rentes du 2^e pilier avant même le passage à la retraite. En effet, la valeur des avoirs de vieillesse ne se maintient que si les intérêts servis sur ces derniers sont aussi élevés que le renchérissement. L'an dernier, cela n'a pas été garanti. En 2022, presque toutes les personnes professionnellement actives ont également subi, en plus de pertes sur leurs salaires réels, des pertes de pouvoir d'achat sur leurs avoirs, déjà bien érodés, auprès des caisses de pensions. Et en 2023, beaucoup risquent la même chose. Cela, même si la situation des caisses de pensions s'est radicalement améliorée grâce au revirement des taux d'intérêt.

Lisa, Suisse centrale, 71 ans

Lisa a grandi en Suisse centrale et, après sa scolarité obligatoire, a suivi un apprentissage en économie familiale. Elle a ensuite d'abord travaillé dans une boucherie, puis dans l'hôtellerie-restauration, jusqu'à son mariage. Après, elle a eu deux enfants qui sont aujourd'hui adultes. Son mari n'a pas beaucoup travaillé, raison pour laquelle elle a toujours exercé une activité lucrative. Ils se sont ensuite séparés et, en tant que mère élevant seule ses enfants, elle a aussi assumé tous les frais courants pour elle ainsi que pour eux. Son ex-mari est parti à l'étranger et ne lui a versé aucune contribution d'entretien. Au contraire, il a même pris la totalité des avoirs de vieillesse du 2e pilier, car il n'existait à l'époque pas de splitting en cas de divorce. Jusqu'en 1986, Lisa a travaillé dans l'hôtellerie-restauration, puis quatre années à la Migros. Depuis la naissance de ses enfants, elle n'a plus jamais travaillé à 100 %, ce qui n'était de toute façon pas du tout possible comme mère élevant seule ces derniers. Plus tard, elle s'est remariée et a travaillé dans une entreprise industrielle lucernoise, également à temps partiel, jusqu'à ce qu'elle quitte la vie active à l'âge de 60 ans pour s'occuper de son mari qui était très malade.

Aujourd'hui, Lisa vit d'une rente AVS complète à laquelle s'ajoutent environ 1 000 francs de rente de veuve du 2e pilier de son mari décédé ainsi que presque 900 francs de son propre 2e pilier. Elle vit seule et paie un loyer qui se monte à 1 400 francs par mois. Elle peut facilement vivre seule, aussi parce qu'elle se permet d'avoir une voiture qui représente, bien sûr, un coût et dont elle dit qu'il s'agit pour elle d'un « luxe ». Elle ne veut pas se plaindre, car elle a l'habitude de s'en sortir avec peu d'argent. Mais à l'heure où tous les prix augmentent : charges, primes-maladie, achats, etc., une 13e rente AVS serait un grand soulagement pour elle.

Les dépenses des retraité-e-s

La question se pose de savoir comment les retraité-e-s organisent leurs dépenses. Les chiffres dont nous disposons montrent qu'une fois à la retraite, les gens dépensent leur revenu d'une manière différente de ce qui était le cas avant. La structure des dépenses des ménages avant la retraite et une fois à la retraite se différencie pour une part considérablement. Et certaines différences sont insignifiantes.

Pour les retraité-e-s, ce sont avant tout les cotisations aux assurances sociales et les impôts qui sont devenus nettement inférieurs à ce que paient les personnes professionnellement actives. Par contre, les dépenses de santé des personnes de 65 à 74 ans ont nettement augmenté en comparaison avec celles des ménages qui se trouvent juste avant la retraite. Pour les retraité-e-s qui vivent seuls, les dépenses de santé sont en moyenne d'un quart supérieures, pour les ménages environ d'un tiers, à ce qu'elles étaient avant la retraite.

Les dépenses courantes, comme pour l'alimentation, sont dans l'ensemble presque égales peu avant et après le passage à la retraite². Pour les repas au restaurant et la mobilité, les personnes de 65 à 75 ans dépensent par contre en tout près d'un cinquième de moins qu'avant la retraite. Avec l'âge, ces dépenses diminuent à nouveau nettement, ce qui ensuite devrait être cependant toujours plus imputé à la baisse des activités pour des raisons de santé ou d'âge.

Une comparaison des dépenses effectuées dans les divers domaines par les 20 % des ménages les plus pauvres et les 20 % les plus riches fait en outre apparaître, ce qui surprendra peu, que celles et ceux qui ont moins d'argent à leur disposition ont besoin de consacrer une part d'autant plus importante de leur revenu pour les dépenses à caractère obligatoire, comme le loyer, les impôts et les primes-maladie. Le quintile inférieur des retraité-e-s vivant seuls devait, en 2017 déjà, consacrer presque 18 % de son revenu à ses primes-maladie. Pour comparaison, le coût de l'assurance de base pour le quintile supérieur ne représentait que 4,8 % du revenu brut.

² Swisslife (2022), Que peut-on se permettre financièrement à la retraite ? Chiffres et faits concernant la retraite « dorée ».

Structure des dépenses des retraité-e-s

	Revenus inférieurs à 2 726.-	En % du revenu	Revenus à partir de 5 847.-	En % du revenu
Impôts	250	11,1 %	1 955	21,6 %
Loyer et charges	954	42,3 %	1 216	13,4 %
Primes de l'assurance de base	399	17,7 %	433	4,8 %
Dépenses de santé	200	8,9 %	347	3,8 %
Taxes	26	1,2 %	48	0,5 %
Produits alimentaires / boissons	427	18,9 %	495	5,5 %
Vêtements / chaussures	58	2,6 %	154	1,7 %
Assurances	155	6,9 %	342	3,8 %
Mobilier / ménage	74	3,3 %	246	2,7 %
Transports	195	8,6 %	390	4,3 %
Restaurant / hôtel	147	6,5 %	371	4,1 %
Loisirs / culture	182	8,0 %	525	5,8 %
Cadeaux / dons	84	3,7 %	330	3,6 %

Sources : OFS, EBM 2015-2017, Structure des dépenses des ménages de personnes seules de plus de 65 ans par classe de revenu

Les chiffres font apparaître que les retraité-e-s ne se serrent pas uniquement la ceinture en ce qui concerne les repas aux restaurants et les loisirs. Les frais entraînés par l'acquisition d'une nouvelle paire de chaussures d'hiver représentent un défi financier pour de nombreux aîné-e-s. L'abonnement général des CFF pour les seniors, au prix de 250 francs par mois, reste inabordable pour beaucoup. Les coûts d'une voiture sont beaucoup plus élevés et représentent pour un grand nombre de retraité-e-s un luxe guère abordable.

Ruedi Amrein, canton de Schaffhouse

Ruedi a aujourd'hui 70 ans. Il vit de rentes qui se montent à 3 981 francs par mois (AVS : Fr. 2 136.-, 2^e pilier : Fr. 1 845.-).

Ruedi a travaillé pendant toute sa vie active (48 ans) dans la même entreprise industrielle, où il était responsable d'étalonnage d'appareils et d'installations électriques (Landis+Gyr). Pendant presque 30 ans, il a travaillé à 80 %. À l'époque, c'est lui qui s'occupait des enfants de vendredi à dimanche. Par la suite, il a divorcé et a dû prendre une retraite anticipée de deux ans, dans le cadre d'un licenciement collectif. À cause de cette retraite anticipée forcée, il touche une rente du 2^e pilier inférieure d'environ 100 francs par mois à ce qu'il recevrait s'il avait pris sa retraite à l'âge légal, soit à 65 ans.

Rudi vit aujourd'hui avec une partenaire du même âge qui a eu trois enfants et est devenue de bonne heure veuve. Elle vivait d'une demi-rente AI et d'une petite rente de veuve versée par la prévoyance professionnelle de son mari décédé, qui fut en plus réduite à son arrivée à l'âge AVS. En tant que retraitée, elle vit de son AVS qui, grâce aux bonifications pour tâches éducatives, est légèrement plus élevée que celle de Ruedi et la rente de veuve réduite. Même si sa situation était difficile, au lieu de demander des prestations sociales, elle a travaillé comme une malade.

Les frais fixes de Ruedi ne sont pas trop élevés grâce à une hypothèque bon marché. Mais l'augmentation du prix du mazout, de l'électricité et des primes-maladie ainsi que l'inflation, qui diminue surtout le pouvoir d'achat de sa rente du 2^e pilier, sont une charge supplémentaire pour lui. Et le renouvellement de son hypothèque pourrait ensuite, selon l'évolution des taux d'intérêt, être elle aussi douloureuse. De lui-même, il dit que s'il devait calculer, comme pour les entreprises cotées en bourse, avec des rendements des fonds propres de 10 à 15 %, voire plus encore, il y a longtemps qu'il aurait dû déposer son bilan.

Seule une minorité a une fortune pour compenser son faible revenu

Il est fréquent d'entendre que les retraité-e-s peuvent compenser la faiblesse de leur revenu avec leur fortune. Cela ne fonctionne toutefois pas pour les retraité-e-s à petit revenu, car ils n'ont souvent pratiquement pas de fortune. La chance de se constituer une fortune n'est pas donnée à tout un chacun, et encore moins à toute une chacune. La répartition de la fortune est des plus inégales, surtout parmi les aîné-e-s. Depuis le début du siècle, la fortune s'est toujours plus concentrée chez les couples et les inégalités se sont aggravées³. En 2015, le quart des revenus les plus bas n'avait guère de fortune. Mais pour les retraité-e-s à revenu moyen aussi, leur fortune ne suffirait que pour quelques années s'ils devaient en vivre.

Les ménages de retraité-e-s ont une fortune plus importante que les personnes professionnellement actives, principalement pour deux raisons. D'une part, une partie des retraité-e-s se fait verser ses avoirs des 2^e et 3^e piliers. De l'autre, les héritages induisent une plus forte concentration de la fortune dans la génération des retraité-e-s. Il s'agit là de beaucoup d'argent. Aujourd'hui en Suisse, presque deux fois plus d'argent est hérité ou offert qu'il n'en est versé chaque année à travers l'AVS⁴. Cependant, la grande majorité ne peut pas compter sur un héritage pour garantir sa prévoyance vieillesse. Les héritages sont en effet inégalement répartis et beaucoup d'héritiers et d'héritières sont eux-mêmes déjà à la retraite lorsque l'héritage a lieu. Un tiers de la population ne touche jamais d'héritage. Les 10 % supérieurs des héritiers et héritières, dont les héritages sont les plus importants, reçoivent les trois quarts de la somme totale. La moitié des héritiers et des héritières dont les héritages sont les plus petits reçoit 2 % de la somme totale⁵.

Une grande partie de la fortune des retraité-e-s est en outre liée au logement où ils vivent et dont ils sont les propriétaires. Plus de la moitié des personnes âgées vit en effet dans son propre logement (54 %)⁶. Ce sont surtout les générations nées après la Deuxième Guerre mondiale qui ont souvent pu s'acheter leur logement. Cela concerne avant tout les couples. Mais cette fortune n'est guère utilisable lorsqu'il s'agit de compenser la hausse du coût de la vie.

³ Wanner/Gerber, La situation économique de la population en âge d'activité et à l'âge de la retraite, Rapport de recherche n° 4/22.

⁴ Hofmann/Tanner, Wer (ver)erbt wie? Schweizer Erbschaftsstudie 2023, ZHAW.

⁵ Heidi Stutz, Tobias Bauer und Susanne Schmugge (2006) : Erben in der Schweiz.

⁶ Actualités OFS, Les conditions d'habitation des seniors en Suisse, en 2016 ; sur le taux de propriétaires de leur logement par tranche d'âge, voir aussi : https://cdn2.webgenery.net/59350EA1D04DA750432958/Vente/Economics_Alert_Global_101018_fr-CH.pdf

Synthèse et revendications

Contrairement aux salarié-e-s, les retraité-e-s n'ont en général guère la possibilité de réagir aux pertes de pouvoir d'achat. Cela n'est possible pour eux qu'à travers une adaptation régulière de leurs rentes au coût de la vie. La politique fédérale n'est plus en mesure depuis des décennies de réagir au problème de la baisse des rentes et de trouver des solutions pour la baisse du pouvoir d'achat des retraité-e-s. Cela montre à quel point la politique en matière de retraites est loin de la réalité vécue par les salarié-e-s et les retraité-e-s. Ici, le mandat est très clair : toute personne qui a travaillé tout au long de sa vie mérite une rente décente. Hier, aujourd'hui, mais aussi demain. Il y a assez d'argent en Suisse pour le financer.

La prévoyance vieillesse est l'un des plus importants acquis sociaux des syndicats et de l'État social. Sans elle, les personnes qui sont à la retraite dépendent de l'aide de leurs enfants ou d'aumônes. L'USS reste persuadée que toute personne ayant travaillé toute sa vie mérite une rente correcte. Seule l'introduction d'une 13^e rente AVS rapprochera à nouveau la prévoyance vieillesse suisse de cet objectif initial.

- 123 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2016. Sept. 2017. *Évolution des effectifs des syndicats en 2016. Sept. 2017.*
- 124 *Augmentation du niveau de formation des travailleuses et travailleurs : analyse et revendications syndicales. Septembre 2017.* Mit einer Zusammenfassung auf Deutsch
- 125 Digitalisierung muss den Berufstätigen nützen: Analyse und Handlungsbedarf. Oktober 2017. *La numérisation doit servir aux salariés(és) : analyse et mesures requises. Octobre 2017*
- 126 Die ILO – Bedeutung für Gewerkschaften in der Schweiz. Februar 2018. *Importance de l'OIT pour les syndicats de Suisse. Février 2018.*
- 127 Über den Tellerand. Ein gewerkschaftlicher Blick auf Europa. April 2018
- 128 Unsere Zeit ist mehr wert! 13. SGB-Frauenkongress vom 19. und 20. Januar 2018. Oktober 2018 *Notre temps vaut plus que ça ! 13^e Congrès des femmes de l'USS des 19 et 20 janvier 2018. Octobre 2018*
- 129 Vertrags- und Lohnverhandlungen 2017/2018. Eine Übersicht aus dem Bereich der SGB-Gewerkschaften. Juni 2018. *Négociations conventionnelles et salariales 2017/2018. Un aperçu des secteurs couverts par les syndicats de l'USS. Juin 2018*
- 130 Verteilungsbericht 2018. Die Verteilung der Löhne, Einkommen und Vermögen sowie die Belastung durch Steuern und Abgaben in der Schweiz. Oktober 2018
- 131 Analyse der Kantonsfinanzen. Budget 2019/AFP 2020-2022. November 2018. *Analyse des finances cantonales. Budget 2019/PFN 2020-2022. Novembre 2018*
- 132 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2017. Dezember 2018. *Évolution des effectifs des syndicats en 2017. Décembre 2018*
- 133 Temporärarbeit in der Schweiz. Juni 2019. *Le travail temporaire en Suisse. Juin 2019*
- 134 Arbeitssicherheit und Gesundheitsschutz in Gesamtarbeitsverträgen. Juli 2019, *avec résumé en français*
- 135 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2018. Oktober 2018. *Évolution des effectifs des syndicats en 2018. Octobre 2019*
- 136 Analyse der Kantonsfinanzen. *Analyse des finances cantonales.* Budget 2020 / AFP/PFN 2021-2023. November 2019/*novembre 2019*
- 137 Spuren der Entsolidarisierung: Analyse und Handlungsbedarf. *Avec une version courte en français.* Januar 2020/*janvier 2020*
- 138 SGB-Kongress vom 30.11. & 1.12.2018: Positionspapiere und Resolutionen. *Congrès de l'USS du 30.-1.12.2018 : Textes d'orientation et résolutions* Februar 2020/*février 2020*
- 139 Essenziell. Der Service public in der Corona-Krise – Bilanz und Ausblick. *Simplement essentiel : le service public dans la crise. Bilan et perspectives* Juni 2020/*juin 2020*
- 140 Verteilungsbericht 2020. Die Verteilung der Löhne, Einkommen und Vermögen sowie die Belastung durch Steuern und Abgaben in der Schweiz. *Avec une introduction française* Juli 2020/*juillet 2020*
- 141 Die Medienumfrage 2020. Eine Analyse der Arbeitsbedingungen und Löhne von über 1000 Medienschaffenden in der Schweiz. *Enquête 2020 sur le médias. Analyse des conditions de travail et des salaires de plus de 1000 journalistes en Suisse.* Juli 2020/*juillet 2020*
- 142 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2019. *Évolution des effectifs des syndicats en 2019.* September 2020/*septembre 2020*
- 143 Zwiespalt Homeoffice. Analyse, Good Practice und Forderungen samt Mustervertrag. *L'ambivalence du télétravail. Analyses, bonnes pratiques, revendications et conventions-type.* Oktober 2020/*octobre 2020*
- 144 Horizonte Arbeitszeit: Von Arbeitszeiterfassung über Einsatzplanung zur Stresshaftung. *Horizons durée du travail : Enregistrement de la durée du travail, responsabilité en matière de stress et planification des horaires.* Oktober 2020/*octobre 2020*
- 145 Analyse der Kantonsfinanzen. *Analyse des finances cantonales.* Budget 2021 / AFP/PFN 2022-2024. November 2020/*novembre 2020*
- 146 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2020. *Évolution des effectifs des syndicats en 2020.* Oktober 2021/*octobre 2021*
- 147 Mehr Rente fürs Geld dank der AHV. Private Vorsorge und AHV für junge Berufstätige im Vergleich. *Avec une synthèse française .* November 2021/*novembre 2021*
- 148 Analyse der Kantonsfinanzen. *Analyse des finances cantonales.* Budget 2022 / AFP/PFN 2023-2025. November 2021/*novembre 2021*
- 149 Für eine feministische Gewerkschaftsarbeit. 14. SGB-Frauenkongress. *Pour un syndicalisme féministe. 14^e Congrès des femmes de l'USS.* September 2022/*septembre 2022*
- 150 Solidarität. Die wirtschaftlichen Vorteile der Sozialversicherungen in der Schweiz. *Solidarité. Les avantages économiques des assurances sociales en Suisse.* September 2022/*septembre 2022*
- 151 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2021. *Évolution des effectifs des syndicats en 2021.* Oktober 2022/*octobre 2022*
- 152 Analyse Kantonsfinanzen. *Analyse des finances cantonales.* Budget 2023 / AFP/PFN 2024-2026. November 2022/*novembre 2022*
- 153 Vom Wert der Gewerkschaften. Eine Metastudie zum Einfluss von Gewerkschaften und Gesamtarbeitsverträgen auf Löhne, Arbeitsbedingungen und Produktivität. Dezember 2022
- 154 Verteilungsbericht 2023. Die Verteilung der Löhne, Einkommen und Vermögen sowie die Belastung durch Steuern und Abgaben in der Schweiz. *Rapport sur la répartition 2023. La répartition des salaires, des revenus et de la fortune ainsi que la charge des impôts et des taxes en Suisse.* Februar 2023/*février 2023*
- 155 Teilhabe statt Prekarität. Ein Dossier der SGB-Migrationskommission. *Participation, oui, précarité, non. Un dossier de la Commission des migrations.* Februar 2023/*février 2023*
- 156 Lohngleichheit und Frauenlöhne rauf! Analyse zu den Löhnen der Berufsleute in der Schweiz. Teil I. *De meilleures salaires pour les femme. Maintenant ! Une analyse des salaires des travailleuses et des travailleurs en Suisse. Première partie.* Mai 2023/*mai 2023*
- 157 Frauen in der Altersvorsorge. Eine Analyse der Gründe für die Rentenlücke von einem Drittel und weshalb Altersarmut in der Schweiz weiblich ist. *Les femmes et la prévoyance vieillesse. Quelles sont les causes de l'important déficit de rente des femmes ? Pourquoi la pauvreté des personnes âgées est-elle surtout féminine ?.* Juni 2023/*juin 2023*
- 158 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2022. *Évolution des effectifs des syndicats en 2022.* Oktober 2023/*octobre 2023*
- 159 Analyse Kantonsfinanzen. *Analyse des finances cantonales.* Budget 2024 / AFP/PFN 2025-2027. November 2023/*novembre 2023*